

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

---

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la Mairesse, tenue le 6 juin 2020, par voie de vidéo conférence, suite à l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère : Madame Barbara McDonald  
Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Jean Cloutier  
Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

1. **Résolution 2020-06-069 - Adoption de l'ordre du jour**
  1. **Adoption de l'ordre du jour;**
  2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
  3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 5 mai 2020 et dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mai 2020;**
  4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
  5. **Rapports de la Mairesse :**
    - 5.1. **Lac-Tremblant-Nord;**
    - 5.2. **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**
    - 5.3. **Mont-Tremblant;**
    - 5.4. **Rapport des comités Agglo;**
  6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
  7. **Règlements :**
    - 7.1 **Avis de motion : Modifications au règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**
    - 7.2 **Dépot Modification au Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$**
    - 7.3 **Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Quais)**
    - 7.4 **Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Entrées privés, locations à court terme, éclairage extérieur et contraventions et pénalités)**
    - 7.5 **Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction (Éclairage extérieur et dépôt de matériaux de constructions sur les chantiers de construction)**
    - 7.6 **Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Logements intergénérationnels)**
    - 7.7 **Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Retrait de l'entente signé par la municipalité à propos des modalités de construction)**
    - 7.8 **Adoption Règlement 2020-02 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)**
  8. **Résolutions :**
    - 8.1 **Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016**
    - 8.2 **Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**
    - 8.3 **Emprunt temporaire - Délégation de signature pour marge de crédit**
    - 8.4 **Fonds de Parc**

**9. Rapport des comités :**

**9.1 Comité des finances et administration :**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

9.2.1 Demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblai/déblai, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec;

9.2.2 Demande de certificat d'autorisation pour l'installation de murs de soutènement, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec;

9.2.3 Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec;

**10. Acceptation de correspondance :** Demande de citoyens pour une consultation publique concernant la prolongation du chemin multi-usages;

**11. Affaires nouvelles :**

**12. Période d'intervention des membres du conseil :**

**13. Deuxième période de questions :**

**14. Clôture et levée de la séance.**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

**3. Résolution 2020-06-070 - Séance ordinaire du 5 mai 2020 et séance extraordinaire du 23 mai 2020**

**PRENANT ACTE QU'une** copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 5 mai 2020 et la séance extraordinaire du conseil tenu le 23 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Résolution 2020-06-071 - Ratification du journal de décaissement**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**ET RÉSOLU DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 31 764,45 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Rapports de la Mairesse :**

5.1. Lac-Tremblant-Nord;

5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

5.3. Ville de Mont-Tremblant; et,

5.4. Rapport des comités Agglo.

**6. Résolution 2020-06-072 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L. Q. c.29;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 juin 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. Règlements :**

#### **7.1 AVIS DE MOTION : Modifications au règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$», est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

#### **7.2 Résolution 2020-06-073 - Dépôt de Modification au Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par monsieur le conseiller Philippe Couture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier**

**ET RÉSOLU :**

**DE DÉPOSER** le Projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **7.3 Résolution 2020-06-074 - Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Quais)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame la conseillère Barbara McDonald lors de la session extraordinaire du conseil s'étant tenue le 23 mai, 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le deuxième Projet de de Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **7.4 Résolution 2020-06-075 - Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Entrées privés, locations à court terme, éclairage extérieur et contraventions et pénalités)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 7 mars, 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le deuxième Projet de de Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7.5 Résolution 2020-06-076 - Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction (Éclairage extérieur et dépôt de matériaux de constructions sur les chantiers de construction)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame la conseillère Barbara McDonald lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 7 mars, 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le deuxième Projet de Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.6 Résolution 2020-06-077- Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Logements intergénérationnels)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame la conseillère Barbara McDonald lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 avril, 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le deuxième Projet de Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Résolution 2020-06-078 - Adoption du deuxième Projet de Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Retrait de l'entente signé par la municipalité à propos des modalités de construction)**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson lors de la séance ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 avril, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Madame la conseillère Barbara McDonald**

ET RÉSOLU :

QUE le deuxième Projet de Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.8 Résolution 2020-06-079 - Adoption du Règlement 2020-02 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse)**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture lors de la séance ordinaire du conseil s'étant tenue le 7 mars, 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Christian de Varennes**

ET RÉSOLU :

QUE Règlement 2020-02 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Administration**

**8.1 Résolution 2020-06-080 – Visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Laurentides-Outaouais pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016.**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 242-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord y a investi une quote-part de 49,00 \$ représentant 0,00049%% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

## 5. LIBÉRATION DES FONDS

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat aux fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord demande que le reliquat de 97 540.64\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er novembre 2015 au 1er novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Philippe Couture**

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8.2 Résolution 2020-06-081 - Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 5 mai dernier, le conseil municipal a accepté le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Jean Cloutier**

ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, tel que requis par la Loi et qu'il soit diffusé sur le site web de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Résolution 2020-06-082 - Emprunt temporaire - Délégation de signature pour marge de crédit**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord désire effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) est prévu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit payer les dépenses reliées à ces travaux avant le financement permanent;

CONSIDÉRANT que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux, notamment, de réfection du chemin de la Tranquillité

; CONSIDÉRANT que cet emprunt est contracté par résolution tel qu'autorisé par les dispositions prévues à l'article 1093 du Code municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Philippe Couture**

ET RÉSOLU :

QUE Stéphanie Carrière et secrétaire-trésorière, effectue une demande pour la possibilité d'un emprunt temporaire de 505 000 \$ auprès de Banque Royale du Canada pour fins de financement temporaire; et,

QUE Kimberly Meyer, mairesse, et Stéphanie Carrière, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tous les documents relatifs à cette demande, notamment, une convention de facilités de crédit pour la somme de 505 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Résolution 2020-06-083 - Résolution pour contribution de fins de parcs**

CONSIDÉRANT le projet d'opération cadastrale, soit la subdivision du lot 5 011 339 en deux;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 2013-004 relatif au lotissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur le conseiller Peter Richardson**

ET RÉSOLU :

QUE le citoyen verse à la Municipalité une somme d'argent qui doit représenter dix pour cent (10%) de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale, soit 89 700 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2020;**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2020-06-084 - C.C.U. 2020-05-28 - Demande de certificat d'autorisation pour des travaux de remblai/déblai, 526, Rive du Lac-Tremblant, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec;**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de remblai/déblai pour l'aménagement paysager et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU

Il est proposé et résolu : **Madame la conseillère Barbara McDonald**

D'APPROUVER les plans soumis par Créations Aquaterra datés du 15 avril 2020, no. AP-1 à AP-4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2.2 Résolution 200-06-085 - C.C.U. 2020-05-29 - Demande de certificat d'autorisation pour l'installation de murs de soutènement, 526, Rive du Lac-Tremblant, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec;**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation et la modification de murs de soutènement existant et de tous les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU

Il est proposé et résolu : **Monsieur le conseiller Eric Lessard**

D'APPROUVER les plans soumis par Créations Aquaterra datés du 15 avril 2020, no. AP-1 à AP-4

À LA CONDITION SUIVANTE :

Que les murs de soutènement situés en marge avant soit d'une hauteur d'au plus un mètre (1 m) conformément au règlement de zonage 2013-003 pour les emplacements adjacents aux lacs Bibite, Gervais et Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2.3 Résolution 2020-06-086 - CCU. 2020-05-30 - Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un spa creusé, 526, Rive du Lac-Tremblant, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande pour l'installation d'une piscine creusée et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU.

Il est proposé et résolu : **Madame la conseillère Barbara McDonald**

D'APPROUVER les plans soumis par Créations Aquaterra datés du 15 avril 2020, no. AP-1 à AP-4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Acceptation de correspondance;** Demande de citoyens pour une consultation publique concernant la prolongation du chemin multi-usages (Allée des Pêcheurs).

**11. Affaires nouvelles ;**

**12. Période d'intervention des membres du conseil ;**

**13. Période de questions ;**



**14. Résolution 2020-06-087 - Clôture et levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier**

**ET RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée 13 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorière*